



REGLEMENT VIDE GRENIER



1 : Organisé par l'Amicale du Personnel Communal de Brech et le Comité des fêtes, parking du complexe sportif, rue du stade.

2 : Les stands feront systématiquement la dimension d'une place de parking. Une place mesure 2.30m de large sur 5m de profondeur soit 11.5 m². Trois formules sont proposées :

- A une place de parking : 2.30mx5m soit 11.5m² pour **10 €**
- B deux places de parking : 2.30mx5mx2 soit 23m² pour **17€**
- C trois places de parking : 2.30mx5mx3 soit 34.5m² pour **22€**



Si le véhicule ne rentre pas dans l'emplacement, nous n'accepterons pas ledit véhicule.

Les bénéfices emplacements reviendront exclusivement aux organisateurs de cet évènement : l'Amicale du Personnel Communal de Brech ainsi qu'au Comité des fêtes.

Cette année, une part de ces bénéfices sera reversée à l'association SED&MOI ;

3 : La signature du bulletin d'inscription implique l'acceptation intégrale du règlement ;

4 : Les emplacements vendus sont nus, aucune installation ne sera fournie : ni table, ni chaise, ni portant, ni électricité : à chacun de prévoir en fonction de ses besoins ;

5 : L'inscription sera effective lorsque le dossier **complet** aura été reçu. Fin des inscriptions le vendredi précédent la manifestation 17h ;

6 : L'attribution des places se fera par ordre de réception des dossiers d'inscription complets, dans la limite des places disponibles, et les emplacements attribués ne seront pas communiqués aux exposants au préalable. Tout manquement de respect aux bénévoles pourra entraîner l'expulsion de l'exposant, sans remboursement ;

7 : **L'installation des exposants se fera entre 7h et 9h**, selon le plan établi par les organisateurs. Passé ce délai, l'emplacement sera remis à la vente sans remboursement. Tout exposant devra être en possession de la pièce d'identité spécifiée à l'inscription ;

8 : Tous les emplacements ne permettent pas de laisser un véhicule. Sur ceux qui le permettent, cela réduira d'autant la taille de votre emplacement (à prendre selon la longueur du véhicule) ;

9 : **L'exposant s'engage à ne pas remballer avant 17h30** et à laisser **propre** l'espace qu'il a occupé ;

10 : L'entrée de ce vide grenier est gratuite pour le public. **Ouvert de 9h à 17h30** ;

11 : Les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsables des vols, détériorations ou tout autre incident pouvant survenir pendant le déroulement de la manifestation. Les objets présentés sont sous la responsabilité de leur propriétaire. Il incombe aux exposants de s'assurer pour tous les risques encourus lors de la manifestation ;

12 : En cas d'annulation dans les 7 jours précédents la manifestation, le non-encaissement du chèque sera possible uniquement sur présentation d'un justificatif. Dans le cas contraire, le règlement sera encaissé ;

13 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas d'intempéries ou de force majeure. Dans ce cas, les chèques ne seront pas encaissés et seront restitués ou détruits ;